



UNION FEDERALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TERRITOIRES,
DES AUTOROUTES
ET DE LA MER

Rencontre du 1^{er} juin 2015 avec Madame la ministre Ségolène Royal

Etaient présents au titre de la délégation CFDT : Hubert Lebreton, Véronique Thys, Maryse Joint, Gérard Bouin, Patrick Grosroyat, Colette Vachon

Declaration de la CFDT

Tout d'abord comme d'autres avant moi je vous remercie de votre invitation à cette réunion d'échanges. Vous avez évoqué en propos liminaire une préparation intense de cette réunion. Pour notre part, ce n'est pas tout à fait le cas puisque nous en avons appris la tenue, jeudi 28 mai sans ordre du jour précis.

D'abord sur le dialogue social, nous déplorons toujours des méthodes approximatives, mises en œuvre dans l'organisation du dialogue social comme de son contenu. Nous devrions être exemplaires au niveau national ; nous ne le sommes pas.

Ainsi, nous demandons sans l'obtenir un renforcement de la négociation, un renforcement des accords pour en démontrer l'utilité et la capacité des engagements des uns et des autres. Nous discutons de la circulaire dialogue social lorsque votre invitation est tombée, pour constater que si nous nous concertons sur les consignes à donner à nos services, nous n'avons pas produit d'accord sur ce point au niveau national.

De part et d'autre de la table nous avons des progrès à faire.

Le contexte est difficile pour tout le monde, le gel de la valeur du point, les suppressions d'emplois, des négociations difficiles au niveau fonction publique (PPCR) et des marges de manœuvre réduites ne doivent pas nous interdire de mieux dialoguer, bien au contraire.

Sur le plan de requalification, c'est une de nos revendications, nous ne pouvons que nous satisfaire de sa prise en charge et de la volonté affichée d'en discuter y compris sur les volumes. Prévoir des requalifications de C en B et, fait nouveau, de B en A répond à nos revendications exprimées depuis de nombreuses années. En augmenter, le volume de 1200 à 2150 (annonce du jour) démontre là aussi une plus grande écoute de nos expressions.

Les personnels des catégories C et B sont en attente de cette reconnaissance de leurs compétences, de leurs parcours professionnels. Il reste à améliorer encore ce volume en progression et à assurer une réelle égalité des chances dans la mise en œuvre de cette reconnaissance et la réussite de ces transformations d'emplois.

Sur la réforme territoriale, gouvernement et parlement sont à l'œuvre et c'est bien le rôle de notre démocratie. Ce qui pêche sérieusement, c'est là encore le dialogue social à conduire dans des délais impossibles et sans tenir compte des capacités des uns et des autres. Des réflexions sont produites,

des scénarios sont présentés sans qu'ils aient pu, à aucun autre moment de leur construction, être analysés et débattus avec les partenaires sociaux.

Sur l'indemnitaire, la CFDT a voté contre la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire sans négociation ni même réelle concertation. Nous attendions mieux après l'opacité de la PFR.

Sur les cycles de mobilité, si le souhait est de les réduire, il faut argumenter, il faut en discuter. Là encore cela n'a pas été le cas. Certes, comme le montre la moue actuelle de notre DRH, il y a eu boycotts mais, qu'a fait l'administration, pour sortir de cette situation ? Renouer les fils du dialogue est exigeant. Il faut travailler en bilatérale et écouter pour progresser. Finalement l'absence de dialogue profite à qui ?

Sur l'agence française de la biodiversité, nous avons discuté d'un projet de loi en novembre 2013 dans la précipitation avec boycott de CTM et au final le projet de loi est discuté en 2015. Quel décalage ? Nous étions favorables pour notre part à un élargissement du statut des contractuels des agences de l'eau à cette nouvelle agence pour en favoriser les mobilités. Un autre projet est proposé. Nous pouvons aussi ajouter qu'en 2009 en intersyndicale, nous avons estimé les impacts du Grenelle dans les agences de l'eau et l'ONEMA à plus de 300 créations d'emplois dans ces établissements. Nous n'en avons pas discuté et les suppressions se poursuivent au bénéfice de qui et avec quelle meilleure prise en charge de la biodiversité et de sa préservation.

Sur la pénibilité : notamment pour les personnels exploitation, il faut effectivement redonner des capacités de départs anticipés en permettant comme pour d'autres personnels de bénéficier d'un indice de retraite supérieur à celui du service actif afin de tenir compte des régimes indemnitaires élevés pour service fait qui abusent et usent les personnels.

Sur la déprécarisation un bilan nous est proposé, nous en prendrons connaissance et ferons part de nos observations et commentaires. Là encore tout n'a pas été fait pour entendre et associer les organisations syndicales dans le processus à mettre en œuvre ne serait ce que pour bien informer les personnels concernés.

Enfin je concluais sur le complément de prime de rendement des OPA sur lequel nous n'avons pas cessé d'alerter l'administration ; Des cotisations sont prélevées sur ce complément sans que les pensions servies en tiennent compte. Il faut résoudre cette équation soit vous arrêtez les prélèvements, soit vous réglez la part des pensions dues !

Réponses de la ministre

Pénibilité

Totalement intégrée dans cette dynamique, même si c'est en interministériel. Bien consciente des spécificités de certains métiers de notre ministère, elle prend date dans ce chantier et proposera méthode et calendrier pour préparer un argumentaire qui pèsera en interministériel. « Il ne faut pas laisser passer les échéances qui arrivent. »

AFB

Sujet délicat qui se doit d'être exemplaire, la ministre acte des maladresses dans la préfiguration et annonce un pilotage RH renforcé pour être l'interlocuteur privilégié des OS. Elle a promis des « alignements vers le haut » et une stabilité des implantations.

Cycles de mobilité

Le souhait d'une harmonisation interministérielle est rappelé, une meilleure préparation et le travail reste à faire avec la DRH

Plan de requalification

La ministre annonce que le chiffre de 1650 agents passera au moins à 2150.

répartition des 2 150 postes de ce plan :

- **passage de C en B (1 650 postes) : 900 postes pour les administratifs, 600 postes pour les techniques et 150 pour les ATE (passage en TE),**
- **passage de B en A (500 postes) : 200 postes pour les administratifs (au lieu de 150) et 300 postes pour les techniques (au lieu de 250).**

Rifseep

Suite de ce qui est engagé mais elle annonce son souhait que les personnels techniques ne soient pas intégrés pour le moment.

Réforme territoriale

la Ministre a indiqué que les DREAL désignés « chefs de file » seraient nommés en juillet prochain et qu'ils sont donc d'ores et déjà des interlocuteurs qualifiés, en interne, pour communiquer tout élément aux représentants des personnels

En conclusion, la ministre nous dit, sans ciller, « je suis disponible et à votre écoute... »